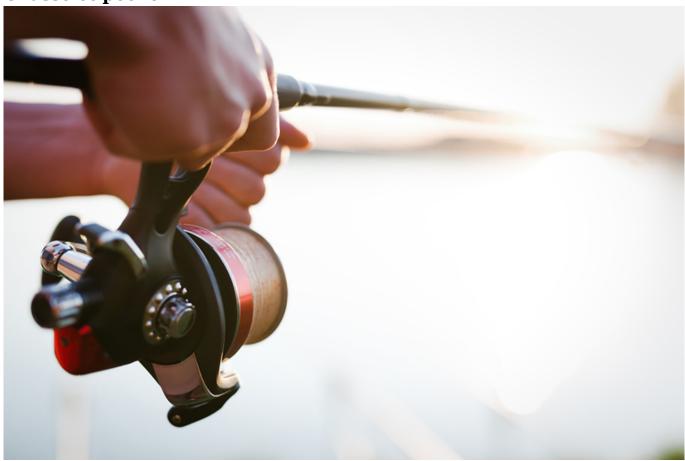


## Votre cadre de vie

## Chasse et pêche



La France compte près d'1,15 million de chasseurs. Il existe de nombreuses pratiques de chasse qui ont chacune leur rite, leur implantation locale, leurs particularités techniques à prendre en compte dans la réglementation.

## Ouverture de la chasse pour 2019-2020 :

La période d'ouverture générale de la chasse à tir est fixée pour le département de Maine-et-Loire, du dimanche 15 septembre 2019 à 9h au samedi 29 février 2020 au soir. L'ouverture du gibier d'eau, sauf pour quelques espèces, a eu lieu le mercredi 21 août.

Consultez le calendrier de la chasse à tir : <u>cliquez ici</u>. Consultez le calendrier de la chasse générale : <u>cliquez ici</u>.





Rappel de la règlementation : cliquez ici.

Pratiques de la chasse, régulation des espèces nuisibles... : cliquez ici.

Vous pouvez également consulter sur le site internet du Ministère de la Transition écologique et solidaire, les espèces « chassables », le cadre juridique de la chasse et le rôle de l'Offrais national de la chasse et de la faune sauvage (ONCFS) : cliquez ici.

Espèces les plus pêchées à Beaufort-en-Anjou : cliquez ici.

## Contact:

Fédération Départementale des Chasseurs de Maine et Loire Les Basses Brosses - 49080 Bouchemaine 02 41 72 15 00 - www.chasse49.fr

La France compte plus de 1 500 000 pêcheurs pour 500 000 kilomètres de cours d'eau. Pour protéger la pêche, la Direction Départementale des Territoires de Maine-et-Loire, chargée de l'application de la police de la pêche, travaille en collaboration avec l'Agence Française de la Biodiversité (A.F.B.) et en lien étroit avec la Fédération Départementale pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique de Maine-et-Loire.

Retrouvez toutes les informations sur la pêche dans le Maine-et-Loire : cliquez ici.

Évolution de la règlementation : cliquez ici.

Comment pêcher: cliquez ici.